

APPEL A CANDIDATURES – LOCAL EN SOUS-SOL DU BÂTIMENT E3 – 125 M²

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-après mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants.

Si vous êtes intéressé pour occuper un emplacement et devenir opérateur dans le MIN de Rungis, nous soumettons à candidature l'emplacement n° 01/E3/SS/J/015 dans le bâtiment E3.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EMPLACEMENT

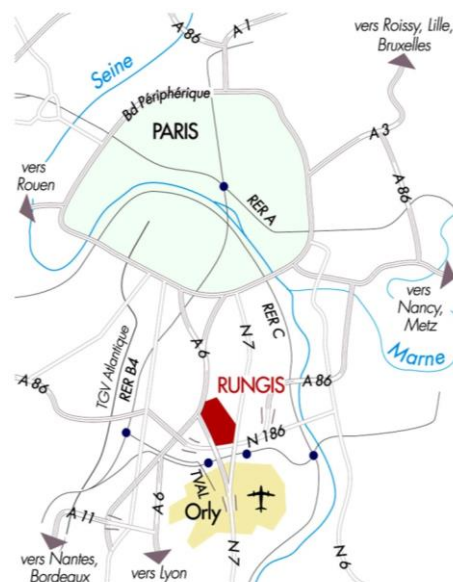
- Un local de stockage en sous-sol du bâtiment E3 d'une surface totale et indivisible de 125 m²
- Localisation et secteur : Situé à l'entrée du secteur Fruits et Légumes, donnant sur l'avenue de Bretagne








NB : Localisation du sous-sol

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE RUNGIS

- Rungis est le **plus grand marché de produits alimentaire frais du monde** : symbole majeur de la gastronomie française, regroupant une diversité de produits sans équivalent, tant en termes de nature (fruits et légumes, poissons, produits traiteur, viandes, fromages...), que de volume (plus de 2,5 millions de tonnes de produits y transitent chaque année !)
- Une **infrastructure logistique performante**, au cœur du réseau autoroutier francilien (A6, A86...) et à 7 km de Paris.



POURQUOI S'IMPLANTER A RUNGIS ?

	
Une adresse prestigieuse	Un pôle de compétence unique
	
Au cœur d'un réseau exceptionnel	Des infrastructures modernes et adaptées
	
Le leader mondial du frais	Un rayonnement national et international

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'EMPLACEMENT

- Au sous-sol du bâtiment E3, un local à usage de stockage de fruits et légumes exclusivement (pas de vente physique)

- Surfaces :

- Local d'une surface de 125 m²

- Descriptif technique :

-ABSENCE DE FROID

-L'EMPLACEMENT SERA LIVRE BRUT ET EN L'ETAT ACTUEL, TOUS LES TRAVAUX, DE QUELQUE NATURE QU'ILS SOIENT, SERONT INTEGRALEMENT REALISES ET PRIS EN CHARGE PAR LE PRENEUR SANS RECOURS NI RECLAMATION POSSIBLE CONTRE LA SEMMARIS.

Liste des travaux à prévoir (non exhaustive) :

1 EXTRACTEUR D'AIR HS

6 NEONS HS

NETTOYAGE SOL & MURS

- Disponibilité du bien : Fin décembre/Début janvier sous réserve de la validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations

A noter : Toute précision technique complémentaire, incluant la consultation des plans ou la visite de l'emplacement concerné, peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

LES CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

- Le Marché International de Rungis est soumis à une réglementation nationale stricte découlant notamment de plusieurs textes légaux, dont le code de commerce (articles L.761-1 et suivants) et l'arrêté du 13 juin 1969 listant les produits vendus dans les MIN de France.
- Le Marché International de Rungis dispose d'un règlement intérieur qui s'impose à l'ensemble de ses occupants, consultables au lien suivant : https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement_interieur.pdf et de règlements sectoriels.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : Convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans renouvelable une fois pour 3 ans
 - Tarifs applicables en 2022 selon arrêté préfectoral n°2021-4724 du 24 décembre 2021 et incluant :
 - Redevance d'occupation : 91,04 € HT/an/m²
 - Charges collectives : 14,01 € HT/an/m²
 - Redevance digitale : 65€ HT/mois/occupant
 - Dépôt de garantie : 3939€
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social : 67 € HT/salarié/an
- (Liste non exhaustive)*

A noter : Toute précision relative aux conditions d'occupation peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisimmobilier.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 30 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

ETAPE 4 – Après J + 30 : La SEMMARIS analyse les dossiers de candidature, conformément aux critères de sélection définis dans l'annonce. La SEMMARIS attribue l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE A CONSTITUER

L'opérateur économique constituera le dossier de candidature suivant :

● Pièces administratives :

- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

● Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée dans les bureaux, incluant un explicatif de l'intérêt du projet pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le type d'occupation proposée devra pouvoir s'adapter aux contraintes de secteurs notamment en termes de jours et horaires de travail.

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le 09/12/2022 à 16 heures, par voie électronique avec demande d'accusé de réception, et à l'adresse suivante : co.bui@semmaris.fr

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement sera attribué à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

Critère	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet dont intérêt pour le MIN, connaissance et expérience dans la filière Fruits & Légumes.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

CONTACTS - Relation clientèle

Mme Julie MADAR

Direction Commerciale – Commerciale

julie.madar@semmaris.fr

+33 1 41 80 89 50 - +33 6 44 51 77 15

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Mme Lorène BRAZDA

Direction Commerciale – Responsable Administratif

co.bui@semmaris.fr